

Ordre du jour

Comité syndical du 22 06 2022

Décisions du Président entre le 30 03 2022 et le 22 06 2022

Décision n°2022-03 en date du 20 mai 2022 d'ester en justice portant défense des intérêts du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique dans l'instance intentée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne devant le tribunal administratif de Melun en vue d'obtenir l'affiliation d'office du Syndicat audit centre de gestion et le versement de 46 300€

DCS2022-008 - Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 30 mars 2022

DCS2022-009 – Budget Supplémentaire au budget principal de Seine-et-Marne Numérique pour 2022

DCS2022-010 – Abrogation de la délibération DCS2022-005 B et nouvelle affectation du résultat de l'exercice 2021 du Budget annexe « Aménagement numérique »

DCS2022-011 - Budget « aménagement numérique » - Modification des crédits de paiements au sein de l'Autorisation de Programme 2020 (AP 2020 – 2024)

DCS2022-012 - Budget supplémentaire au budget annexe « aménagement numérique » de Seine-et-Marne Numérique pour 2022

DCS2022-013 – Approbation des termes et autorisation au Président à signer l'avenant n°1 à la convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relative à l'attribution et au versement de subventions d'investissement pour les programmes d'aménagement numérique : affectation d'autorisation de programme 2022

DCS2022-014 – Adhésion au groupement d'intérêt public ID77

DCS2022-015– Rapport d'activités 2021 de Seine-et-Marne Numérique